

ACPR \ MAIF \ GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE (GAV)

Garantie accidents de la vie : une plainte pour corruption a été déposée au pénal contre Maif

L'avocat d'une jeune femme devenue paraplégique après un accident remet en cause l'indépendance du médecin conseil vis-à-vis de l'assureur.

Réservé aux abonnés

Laure Bergala

30 mai 2025 | 19h30

3 min. de lecture

Réagir →



© Lucas Andrade, Pexels

Pourtant assurée par un contrat « GAV », la jeune femme devenue paraplégique après un accident en 2020 n'a touché que 18 000 euros trois ans et demi après.

SÉLECTIONNÉ POUR VOUS

Réforme du courtage : l'annonce d'Endya suite au retrait d'agrément des associations professionnelles

Nouvelles perspectives sur la protection de la clientèle, entre gouvernance des produits d'assurance et gestion de conflits d'intérêts

L'ACPR résolie à simplifier la réglementation assurance

Un an après la publication d'un rapport très sévère de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur les contrats garanties accidents de la vie (GAV), la situation d'une jeune femme, dont l'avocat vient de porter plainte contre la Maif et son médecin conseil, remet le sujet sur la table.

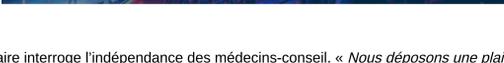
Des médecins experts toujours indépendants, selon la Maif

Edouard Bourgin, avocat au barreau de Grenoble spécialisé en préjudice corporel, a dévoilé la situation de sa cliente, assurée à la Maif avec un contrat GAV « Praxis », à nos confrères du Parisien le 25 mai dernier. Devenue paraplégique après un accident de montagne en 2020, la jeune femme avait touché seulement 18 000 euros trois ans et demi après, lorsqu'elle a saisi son avocat. Selon celui-ci, le contrat devait l'indemniser à hauteur d'au moins 200 000 euros hors consolidation, voire plus de 600 000 euros si le médecin expert avait consolidé le sinistre.

Sollicité par L'Argus de l'assurance, l'assureur mutualiste justifie son action auprès de son assurée. « Dans un premier temps et comme le prévoit notre contrat, nous avons pris en charge tous les aménagements nécessaires à la vie quotidienne de notre assurée sur l'ensemble des factures qu'elle nous a présentées, assure la Maif. Nous continuerons de le faire jusqu'à la consolidation, c'est-à-dire la reconnaissance de la stabilisation de son état de santé par un médecin expert indépendant (les médecins experts désignés par l'assurance ou par la justice sont toujours indépendants) qui détermine son taux d'incapacité. C'est à partir de ce moment que notre assurée sera indemnisée en complément au titre de cette incapacité, comme le prévoient les garanties MAIF... » L'avocat estime cependant que la consolidation aurait dû avoir lieu depuis longtemps.

Accusation de collusion entre assureur et médecin-conseil

« Depuis plus de 15 ans, notre cabinet spécialisé a déjà intenté des centaines de procédures d'indemnisations de victimes d'accidents, mais c'est la première fois que nous portons plainte pour corruption, annonce Maître Bourgin. Après un premier refus d'instruire de la part du juge d'instruction, la chambre d'instruction, le 22 mai 2025, a infirmé ce refus et donné l'ordre au juge d'instruction d'enquêter. Cela prouve le sérieux des éléments réunis au soutien de la démonstration de cette collusion. » Reste à voir si cette plainte va créer un précédent qui pourrait concerner d'autres assureurs.



L'affaire interroge l'indépendance des médecins-conseil. « Nous déposons une plainte au pénal, parce que nous avons des preuves écrites d'une relation étroite et objective entre le régleur et le médecin expert, qui s'est mis et placé sous les ordres du régleur pour que celui-ci paye le moins possible, estime Edouard Bourgin. C'est une supercherie de dire qu'en France les médecins d'assurance sont indépendants des assureurs. Cela fait plus de 15 ans que je constate des comportements qui montrent qu'ils sont soumis à différents degrés aux intérêts des compagnies d'assurance, qui sont de réduire au maximum les indemnisations. »

Prendre des mesures correctives sur les contrats GAV

Quelque 18 000 réclamations sont déposées chaque année au sujet des contrats GAV, qui sont 30 millions en France. Le rapport de l'ACPR de 2024 fait état de graves manquements, indiquant notamment que « les plafonds de garantie de certains contrats sont présentés de façon trompeuse par rapport à ce que peut prétendre l'assuré » et que « l'accompagnement de l'assuré lors de la phase d'indemnisation doit être renforcé », concluant que « les organismes doivent renforcer le pilotage de ces produits et vérifier que l'intérêt du produit est toujours manifeste et, lorsque ce n'est plus le cas, prendre des mesures correctives ».

SUR LE MÊME SUJET

L'ACPR passe au crible les « garanties accidents de la vie »

Sinistres corporels : le long parcours de l'indemnisation

L'ACPR juge sévèrement les garanties accidents de la vie

Distinction entre évaluation et plafond de l'indemnité de l'assuré

Base des organismes d'assurance Abonnés

Retrouvez les informations complètes, les risques couverts et les dirigeants de plus de 850 organismes d'assurance

Je consulte la base →

0 Commentaire Réagir → Partager X f in

SUJETS ASSOCIÉS

- Maif
- Garantie des accidents de la vie (Gav)
- Accidents de la vie courante
- Justice
- ACPR
- Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD)
- médecin
- expertise
- expertise médicale
- Gestion de sinistres

NEWSLETTER La matinale

Nos journalistes sélectionnent pour vous les articles essentiels de votre secteur.

Entrez votre email

Inscrivez-vous →

Votre email est traité par notre titre de presse qui selon le titre appartient, à une des sociétés suivantes...

Lire la suite



LES ÉVÉNEMENTS L'ARGUS DE L'ASSURANCE

ARGUS D'OR

Trophée

LES ARGUS D'OR 2025

10 Juin 2025 Paris

Grande soirée de Cérémonie de Remise des Prix !

Programme et inscription →

CONFÉRENCE Prévention Santé

Conférence

PRÉVENTION SANTÉ

17 Juin 2025 Paris

Le premier événement 100% dédié aux solutions de prévention

Programme et inscription →

inside IARD

Conférence

INSIDE IARD

3 Juillet 2025 Paris

Le Congrès de l'assurance dommages et de la gestion de sinistres

Programme et inscription →

Tous les événements →

LES TALENTS DE L'ASSURANCE

Le témoignage de 4 nouveaux agents

Le témoignage →

Contenu proposé par

Emploi

ACHETEUR MARCHES PUBLICS H/F

BARN - 22/05/2025 - TITULAIRE - VAL-DE-MARNE

Auditeur Interne IT H/F

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES - 30 May 2025 - CDI - PARIS

Tous les postes disponibles →

LES FORMATIONS L'ARGUS DE L'ASSURANCE

Formation

Cartographie des risques post DDA

17 Juin 2025 Classe virtuelle

Metre à jour ses plans d'audit et/ou la cartographie des risques de non-conformité

Programme et inscription →

Formation

Protection de la clientèle et durabilité

26 Juin 2025 Classe virtuelle

Se conformer aux principes éthiques et aux réglementations afférentes

Programme et inscription →

Formation

Lutte contre la fraude à l'assurance santé

1 Juillet 2025 Classe virtuelle

Anticiper et lutter efficacement contre la fraude à l'assurance santé

Programme et inscription →

Toutes les formations →

LE CARNET DES DECIDEURS

Eric Demange, DGA dommages Howden France 2025

Howden France

Directeur général adjoint et directeur IARD

Pierre Le Moine, DG délégué Abeille Assurances 2025

Abeille assurances

Directeur général délégué

Laurent Bouschon DG de Gan Assurances 2024

Groupama

Directeur général de Gan Assurances

Charles-Henri Pavie add value autre

Stoik France

Directeur de la distribution chez Stoik France

LES SERVICES DE L'ARGUS DE L'ASSURANCE

Trouvez les entreprises qui recrutent des talents

ACHETEUR MARCHES PUBLICS H/F

BARN - 22/05/2025 - TITULAIRE - VAL-DE-MARNE

+ 550 offres d'emploi

→ Tout voir

Proposé par

Accédez à tous les appels d'offres et détectez vos opportunités d'affaires

93 - UCANSS

Acquisition de solutions de téléphonie mobile, de terminaux et des services associés pour les organismes de sécurité sociale

DATE DE REPONSE 2025-06-10T00:00:00Z

+ de 10.000 avis par jour

→ Tout voir

Proposé par

ARTICLES LES PLUS LUS

- Sfam, Pilliot : l'ACPR défend son action dans les récents scandales de l'assurance
- Garantie accidents de la vie : une plainte pour corruption a été déposée au pénal contre Maif
- Affaire Sfam : l'ACPR directement visée « au vu de ses défaillances manifestes » par des victimes et l'UFC-Que Choisir
- Assurabilité des amendes : l'ACPR a tranché
- Obsèques, affinitaire, santé : l'ACPR durcit le ton
- Réforme du courtage : l'ACPR supprime l'agrément à deux associations

